

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 19

L'an deux mille vingt-deux
Le quinze novembre à 19 heures quinze minutes
Le Conseil Municipal de la commune de **Magnac-Laval**
dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**,
à la Mairie, sous la **présidence de Monsieur GUIBERT Xavier, Maire**
Date de la **convocation** du Conseil Municipal : **07 novembre 2022**

Délibération n° 73/2022

OBJET :
TARIFS
COMMUNAUX 2023

PRESENTS : GUIBERT Xavier, PRELADE Isabelle, BAMBAGINI Martine, MAURY André, GENTY Guillaume, MILVILLE Gérard, DEBROCHE Christine, FREULON Alexandra, FRANCOIS Vincent, ADNET Philippe, DAUGE Christine, FRANCOIS Henri, VEILLAT Agnès, Marjorie BARBOZA, MARTIN Francis, SANTORO Bruno, LALLEMENT Vincent

ABSENTS EXCUSES: JULIEN Christophe (pouvoir à Marjorie BARBOZA) BAQUET Isabelle (pouvoir à André MAURY)

Vincent FRANCOIS a été élu secrétaire de séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les tarifs suivants pour l'année 2023 et précise que dans **le cadre de prêts de salle pour les résidences d'artistes, la commune met à disposition les locaux à titre gratuit (espace du rocher et/ou salle de spectacle), après avis du maire, à condition que la première représentation soit présentée à MAGNAC LAVAL.**

SALLE POLYVALENTE Espace du Rocher
Avenue François Mitterrand

Tarifs comprenant les frais de chauffage ou de climatisation.

Particuliers et associations extérieures

Tarif 1 jour (du samedi 8 h au dimanche 8 h ; dimanche 8 h au lundi 8 h)

Cuisine + bar + salle 100 m2	330 €
Cuisine + bar + salle 200 m2	380 €
Cuisine + bar + salle 300 m2	430 €
Caution 400 €,	

tarif 2 jours (du vendredi soir 16 h 30 au lundi matin 9 h)

Cuisine + bar + salle 100 m2	600 €
Cuisine + bar + salle 200 m2	650 €
Cuisine + bar + salle 300 m2	750 €
Caution 400 €,	

Journée supplémentaire (vendredi à partir de midi et lundi jusqu'à midi) 180 €

½ journée supplémentaire (vendredi à partir de midi ou lundi jusqu'à midi) 65 €

Associations de la commune :

Chaque association de la commune bénéficiera de deux locations gratuites par an.

Tarif 1 jour (du samedi 8 h au dimanche 8 h ; dimanche 8 h au lundi 8 h)

Cuisine + bar + salle 100 m2	230 €
Cuisine + bar + salle 200 m2	280 €
Cuisine + bar + salle 300 m2	330 €
Caution 400 €,	

Tarif 2 jours (du vendredi soir 16 h 30 au lundi matin 9 h)

Cuisine + bar + salle 100 m2	400 €
Cuisine + bar + salle 200 m2	450 €
Cuisine + bar + salle 300 m2	500 €
Caution 400 €,	

Journée supplémentaire (vendredi à partir de midi et lundi jusqu'à midi)	180 €
½ journée supplémentaire (vendredi à partir de midi ou lundi jusqu'à midi)	65 €

Particuliers de la commune :

Tarif 1 jour (du samedi 8 h au dimanche 8 h ; dimanche 8 h au lundi 8 h)

Cuisine + bar + salle 100 m2	280 €
Cuisine + bar + salle 200 m2	330 €
Cuisine + bar + salle 300 m2	380 €
Caution 400 €,	

Tarif 2 jours (du vendredi soir 16 h 30 au lundi matin 9 h)

Cuisine + bar + salle 100 m2	450 €
Cuisine + bar + salle 200 m2	500 €
Cuisine + bar + salle 300 m2	550 €
Caution 400 €,	

Journée supplémentaire (vendredi à partir de midi et lundi jusqu'à midi)	180 €
½ journée supplémentaire (vendredi à partir de midi ou lundi jusqu'à midi)	65 €

Cérémonie d'obsèques civiles

Tarif par cérémonie : 90 €

En règle générale :

L'Espace du rocher ne sera pas loué à des fins commerciales

Le montant des locations et la fourniture d'une attestation d'assurance responsabilité civile seront exigés à la remise des clés.

Les utilisateurs s'engagent à déposer leurs verres, plastiques, cartons et papiers dans les écopoints qui seront mis à leur disposition sur le site à chaque location de la salle, une caution de 50 € sera demandée et restituée si la consigne écopoint a bien été respectée.

SALLE DE SPECTACLE Place de la République

La location de la salle de spectacle sera gratuite pour les associations de la commune

Désignation	2023
Salle de Spectacle *	75.00
Salle de Spectacle * tarif hiver (du 15 octobre au 15 avril)	150.00

* La salle de spectacles ne sera pas louée aux particuliers

Caution dans tous les cas 100 € (caution inférieure au tarif de location)

Les cautions ne seront restituées qu'après, le cas échéant, règlement des dégradations.

LES SALLES DE REUNION

■ **Salle Maurice Lajoux* : prix par jour**

* ne peut pas être utilisée pour des vins d'honneur ou repas

- **Associations et particuliers de Magnac-Laval :** GRATUIT

- **Société commerçants ou entreprises de Magnac-Laval :** GRATUIT

- **Société commerçants ou entreprises hors commune :** 50,00 euros

■ **Bureau des Permanences** 50.00 euros

- **Salle de réunion Maison des associations** : Elle ne sera louée ni aux particuliers de la commune, ni aux particuliers ou associations extérieures à la commune.

LOCATION DU GYMNASSE

Il pourra être loué à titre exceptionnel, à condition qu'il y ait plus de 250 personnes, et que la demande soit faite suffisamment à l'avance pour permettre au conseil municipal d'apprécier le caractère exceptionnel de la manifestation

La location sera alors de **800 euros du 15 avril au 15 octobre,**
et de **1 200 euros du 16 octobre au 14 avril.**

Il pourra être également prêté à titre gracieux sur décision du conseil municipal pour des manifestations exceptionnelles.

- LOCATION DE MATERIEL

Abris : (5X8 BLANC)

- **Associations locales :**

pour abri à poste fixe : gratuit ;

**pour montage à un autre endroit : 2 employés à dispo + 4 bénévoles : 50 €/ abri
6 employés à dispo : 150 €/abri**

- **Communes et associations extérieures ou commerçants du marché local**

Mise à disposition des communes du territoire de la Communauté de Communes Haut Limousin en Marche et de leurs associations par le biais d'une convention. Ces abris seront mis à disposition moyennant une participation aux frais d'entretien fixés comme suit

1 abri	300 €
2 abris	500 €
3 abris	700 €
4 abris	950 €
5 abris	1 200 €

Lorsque l'utilisateur sera une association, un chèque de dépôt de garantie de 1000 € par abri accompagnera la demande. Il sera restitué quand l'état de l'abri aura été vérifié.

Ils ne seront pas loués aux particuliers.

Abris métalliques (foire)

Associations locales : gratuits

Associations extérieures : 50 euros l'abri

Bâches :

- **Associations locales : gratuites**

- **Associations extérieures : pas de location**

Barrières métalliques :

- **Associations locales et communes : gratuites**

Tables anciennes et bancs

Gratuites pour les Associations locales et les particuliers

Les associations devront présenter une attestation d'assurance responsabilité civile

Tables pliantes et bancs

Pas de location aux particuliers extérieurs à la commune

- **1 table + 2 bancs :** associations de la commune : gratuit
particuliers de Magnac-Laval : 5 €
- **Table seule ou banc seul :** associations de la commune : gratuit
Particuliers de Magnac-Laval : 2 €

Caution : 30 € pour 1 table
30 € pour 1 table
10 € pour 2 bancs
10 € pour 2 bancs

La caution sera retenue en cas de non restitution, de casse et/ou de dégradation

Autre matériel :

Il fixe les tarifs suivants

Location matériel chauffeur non compris

Les consommables sont à la charge de l'emprunteur

Désignation	Tarif 2022	Proposition 2023
Tracto-pelle	70,00 euros de l'heure	70,00 euros de l'heure
Epareuse	50,00 euros de l'heure	50,00 euros de l'heure
Camion benne	50,00 euros de l'heure	50,00 euros de l'heure
Tracteur + remorque	50,00 euros de l'heure	50,00 euros de l'heure
Mini-pelle	50,00 euros de l'heure	

Le matériel ne sera pas loué aux particuliers et les tarifs ci-dessus ne sont applicables que dans le cadre de prêts entre communes, ou de travaux effectués en régie par le personnel communal

Main-d'œuvre :

Désignation	Tarif environné 2022	Proposition 2023
Chauffeur	25,00 € de l'heure (charges comprises)	25,00 € de l'heure (charges comprises)
Autre main d'œuvre	160,00 € par jour (charges comprises)	160,00 € par jour (charges comprises)

Le matériel ne se loue pas sans chauffeur

La souscription d'une responsabilité civile est également obligatoire

Proposition de modification de l'encaissement de la foire et du marché suite à la suppression des régies

DROITS DE PLACE :

Le minimum à facturer est de 15 €

Pour le marché :

Tarif unique au passage

Facturation au semestre

Proposition 2023 (au vu de ce qui se pratique dans les communes avoisinantes) : 2 € le passage

Pour la foire :

Tarif unique au passage

Facturation à l'année

Proposition 2023 : 3 € le passage

CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

40 euros le m² pour une concession de quinze ans

60 euros le m² pour une concession trentenaire

COLUMBARIUM :

Case pour 15 ans : 360 €

Case pour 30 ans : 550 €

TAXES FUNERAIRES

Les tarifs pour occupation du caveau communal seront les suivants :

- 1,00 euro par jour les 30 premiers jours,
- 2,00 euros par jour 2^{ème} mois,
- 5,00 euros par jour à partir du 3^{ème} mois.

3 – Redevance occupation privative du domaine public : terrasses cafés et restaurants

Le 16 juin 2022, le conseil municipal avait voté la gratuité pour la mise à disposition de terrasses pour les cafés et restaurants.

Cette mise à disposition **ne peut pas être gratuite**, il faut donc prévoir un tarif soit au m², soit un forfait.

Participation symbolique de 3 € par m² par an (avec un minimum de 15€ par an)

Fait et délibéré en mairie le jour mois et an que dessus

Pour copie certifiée conforme

Affiché le

Fait à Magnac-Laval, le 16 novembre 2022

Le Maire,



Xavier GUIBERT.